



# BELMONT

Recueil des remarques  
Comptes 2023

V3.3 – VF Muni

**Recueil des remarques aux comptes 2023****V3.3 - VF Muni****Remarques générales****xxx.3139.01 Achats marchand. crédit extrabud. Muni**

- au compte 2023	CHF	13'903.90
- au budget 2023 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	13'903.90

*Cette nature, distribuée sur plusieurs services, comprend les dépenses validées par la Municipalité sur l'enveloppe extrabudgétaire des CHF 100'000.- accordés. Les dépenses imputées dans ce compte ne concernent que des marchandises.*

**xxx.3141.03 Frais d'entretien du bâtiment - fonds PA**

- au compte 2023	CHF	13'218.60
- au budget 2023 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	13'218.60

*Cette nature, distribuée sur plusieurs services, comprend les dépenses validées par la Municipalité qui seront ensuite prélevées sur le fonds de rénovation PA (PA = Patrimoine administratif, voir également remarque poste xxx.4803.01).*

**xxx.3185.00 Honoraires et frais d'études**

- au compte 2023	CHF	362'689.99
- au budget 2023 adopté	CHF	298'150.00
- augmentation	CHF	64'539.99

*Cette hausse s'explique par des dépenses liées à des études plus nombreuses que celles prévues dans le budget. Il s'agit notamment d'honoraires d'ingénieur·e·s en lien avec le PaCom (Plan d'affectation communal), d'honoraires d'avocat·e·s en lien avec du conseil pour ce même PaCom, de frais liés à des études de faisabilité pour l'avenir de nos infrastructures (collège, terrains et salle de sport notamment) puis il s'agit enfin de frais d'étude liés à la transition énergétique (liés au Plan énergie et climat communal notamment).*

**xxx.3189.04 Achats services crédit extrabud. Muni**

- au compte 2023	CHF	40'619.55
- au budget 2023 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	40'619.55

*Cette nature, distribuée sur plusieurs services, comprend les dépenses validées par la Municipalité sur l'enveloppe extrabudgétaire des CHF 100'000.- accordés. Les dépenses imputées dans ce compte ne concernent que des prestations.*

**xxx.4803.01 Prélèvement sur le fonds de rénovation PA**

- au compte 2023	CHF	14'769.50
- au budget 2023 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	14'769.50

*En complément à la remarque du poste xxx.3141.03, cette nature reflète le prélèvement au fonds de rénovation PA des dépenses sur ce thème accordées par la Municipalité. La différence avec le compte n°xxx.3141.03 s'explique par le prélèvement d'une charge qui ne figure pas dans la nature 3141.03, d'une valeur de CHF 1'550.90, concernant une intervention technique au CVE les Moussaillons.*

**Remarques particulières**
**102 Municipalité**
**102.3030.00 Assurances sociales**

- au compte 2023	CHF	31'955.40
- au budget 2023 adopté	CHF	24'100.00
- augmentation	CHF	7'855.40

*Cette augmentation s'explique par une sous évaluation du budget 2023. Cette valeur est en ligne avec l'exercice 2022 (CHF 33'623.60). Le budget 2024 a déjà été adapté en conséquence.*

**102.4361.00 Remboursement de traitement et charges sociales**

- au compte 2023	CHF	4'256.70
- au budget 2023 adopté	CHF	18'000.00
- diminution	CHF	13'743.30

*Cette diminution s'explique par plusieurs phénomènes, premièrement, par l'absence de rémunération de la part de Romande Energie Commerce SA, puisque la Municipalité n'y occupe plus de siège suite à sa dissolution (valeur CHF 6'000.-) puis par différents jetons attendus dont la valeur n'était pas encore connue lors du bouclage des comptes et qui n'ont dès lors pas été portés en transitoire.*

**110 Administration**
**110.3170.00 Frais de réceptions et de manifestations**

- au compte 2023	CHF	42'839.15
- au budget 2023 adopté	CHF	37'660.00
- augmentation	CHF	5'179.15

*Cette augmentation s'explique par une sous évaluation du budget en relation avec plusieurs événements survenus en 2023. Il s'agit d'abord des dépenses liées à la célébration des personnes devenues nonagénaires (CHF 3'216.10), puis par les frais liés à l'opération coup de balai organisée à Belmont (CHF 465.30). Le solde s'explique par des frais engagés pour des événements de moindre envergure (apéritifs divers et réceptions).*

**110.3189.05 Travaux exécutés par des tiers (remplacement)**

- au compte 2023	CHF	16'273.90
- au budget 2023 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	16'273.90

*Ces frais concernent du personnel externe engagé pour remplacer des ressources internes. Il s'agit notamment de soutien RH.*

**150 Affaires sociales et culturelles**
**150.3521.06 Participation au stand de tir de Vernand**

- au compte 2023	CHF	5'348.00
- au budget 2023 adopté	CHF	3'100.00
- augmentation	CHF	2'248.00

*Cette augmentation s'explique par la répartition opérée entre les communes utilisant cette infrastructure, laquelle dépend du nombre de tireur-euse-s inscrit-e-s (tirs obligatoires).*

**190 Informatique**
**190.3111.00 Achat de mobilier, machines, matériel et équipements**

- au compte 2023	CHF	35'231.95
- au budget 2023 adopté	CHF	23'735.00
- augmentation	CHF	11'496.95

*Cette augmentation concerne des achats nécessaires en matériel informatique qui ont été réalisés pour équiper les cadres de l'administration avec des ordinateurs portables. Il s'agit également de l'acquisition d'un logiciel d'édition d'appels d'offres utile à la DTSI. Ces dépenses additionnelles sont compensées par la diminution générale constatée pour le service 190 (CHF 20'236.60).*

**210 Impôts**
**210.3184.00 Frais de contentieux et de poursuites**

- au compte 2023	CHF	20'166.24
- au budget 2023 adopté	CHF	8'600.00
- augmentation	CHF	11'566.24

*Cette augmentation concerne les frais de contentieux avancés par l'ACI (Administration cantonale des impôts), qui sont ensuite refacturés à la commune. Nous n'avons pas de maîtrise sur ces coûts et il est à noter que leur évaluation dans le budget repose sur des moyennes.*

**210.4003.00 Impôt à la source**

- au compte 2023	CHF	89'351.05
- au budget 2023 adopté	CHF	133'800.00
- diminution	CHF	44'448.95

*Cette diminution concerne les produits d'impôts à la source reçus de la part de l'ACI et sur lesquels nous n'avons aucune maîtrise. Des explications supplémentaires ont toutefois été demandées à l'ACI pour mieux comprendre cette situation. A l'heure de l'écriture de ce document, la réponse n'était pas encore connue.*

**210.4004.00 Impôt spécial des étrangers**

- au compte 2023	CHF	10'487.32
- au budget 2023 adopté	CHF	99'600.00
- diminution	CHF	89'112.68

*Cette diminution concerne les produits d'impôts sur les étrangers reçus de la part de l'ACI et sur lesquels nous n'avons aucune maîtrise.*

**220 Service financier**

**220.3183.00 Frais bancaires**

- au compte 2023	CHF	3'586.06
- au budget 2023 adopté	CHF	1'600.00
- augmentation	CHF	1'986.06

*Cette augmentation concerne des frais liés au trafic des paiement encaissés. Cette hausse est d'une part consécutive à la mise à jour de nos conditions auprès du partenaire fournissant nos terminaux de paiement par cartes, et d'autre part par les frais trimestriels retenus lors d'encaissements de factures par notre banque.*

**220.3659.00 Dons, aides & subvention casuels**

- au compte 2023	CHF	4'000.00
- au budget 2023 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	4'000.00

*Ce montant correspond à un don fait aux Cartons du cœurs. Ce montant a ensuite été prélevé dans le fonds "Soutien pour circonstances exceptionnelles".*

**220.3803.00 Attribution fonds de rénovation bâtiment**

- au compte 2023	CHF	134'769.50
- au budget 2023 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	134'769.50

*Cette augmentation concerne d'une part la dotation de CHF 120'000.- au fonds de rénovation de l'Auberge, mais également l'attribution au fonds de rénovation du patrimoine administratif d'un montant de CHF 14'769.50, lequel porte à nouveau son solde à CHF 100'000.-. La Municipalité souhaite ainsi assurer la couverture des frais imprévus engendrés par le vieillissement des bâtiments. Ces attributions sont conformes aux proposition d'utilisation du résultat.*

**220.3809.03 Attribution fonds de réserve solidarité**

- au compte 2023	CHF	200'000.00
- au budget 2023 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	200'000.00

*Ce montant concerne l'attribution de CHF 200'000.- au fonds "durabilité", conformément aux propositions d'utilisation du résultat de l'exercice 2023.*

**220.3809.05 Attribution provision solde heures à rég.**

- au compte 2023	CHF	51'000.00
- au budget 2023 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	51'000.00

*Ce montant concerne l'augmentation de notre provision pour solde d'heures à régulariser au 31.12.2023. Cette provision valorise les soldes d'heures supplémentaires, ou de vacances, qui n'auraient pas été consommés par le personnel communal.*

**220.4390.00 Autres recettes**

- au compte 2023	CHF	27'365.72
- au budget 2023 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	27'365.72

*Cette somme correspond au reclassement de charges passées en transitoires au terme de l'exercice précédent, mais qui n'ont finalement pas été réalisées, ou alors pour des montants inférieurs.*

**310 Terrains**

**310.4272.01 Location antenne Salt + Swisscom**

- au compte 2023	CHF	0.00
- au budget 2023 adopté	CHF	15'000.00
- diminution	CHF	15'000.00

*Cette diminution s'explique par le reclassement de la somme comprise dans ce compte vers le service 462 "Réseau télécom" (valeur CHF 17'119.30).*

**320 Forêts**

**320.3146.01 Frais d'entretien et d'exploitation forêt privée**

- au compte 2023	CHF	0.00
- au budget 2023 adopté	CHF	30'000.00
- diminution	CHF	30'000.00

*Ce poste prévoit des éventuels frais d'entretien de forêts privées, pour lesquels les travaux sont subventionnés à 100% par le canton. Aucun ouvrage de la sorte n'a été réalisé en 2023.*

**330 Vignes**

**330.3111.00 Achat de mobilier, machines, matériel et équipements**

- au compte 2023	CHF	13'103.20
- au budget 2023 adopté	CHF	5'200.00
- augmentation	CHF	7'903.20

*Cette augmentation concerne la réalisation des nouvelles étiquettes du vin communal pour une valeur de CHF 7'883.65.*

**350 Bâtiment Pasche****350.3141.00 Frais d'entretien du bâtiment**

- au compte 2023	CHF	14'627.15
- au budget 2023 adopté	CHF	6'900.00
- augmentation	CHF	7'727.15

*Ces frais correspondent à des travaux d'entretien réalisés dans les appartements en location de la commune, et qui ont été commandés puis refacturés par la gérance.*

**352 Collège****352.3124.00 Frais de chauffage**

- au compte 2023	CHF	70'832.45
- au budget 2023 adopté	CHF	50'400.00
- augmentation	CHF	20'432.45

*Cette hausse concerne un décompte reçu en 2023 au sujet de l'achat de pellets, mais qui porte également sur la période 2022. Durant l'année 2022, seul 7 des 12 acomptes normalement prévus ont été facturés à la commune, ce qui explique le rattrapage en 2023.*

**355 Grande salle****355.3124.02 Frais de chauffage (facturé gérance)**

- au compte 2023	CHF	9'578.45
- au budget 2023 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	9'578.45

*Ce montant correspond à la part des charges de chauffage relative à la Grande salle, facturée par la gérance Rilsa. Cette hausse est à mettre en regard d'une diminution de CHF 7'425.50 au compte 351.3124.02. Le montant sera porté au budget 2025 dans ce service (et diminué de celui de l'Auberge).*

**355.4360.00 Remboursements de tiers**

- au compte 2023	CHF	22'117.05
- au budget 2023 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	22'117.05

*Ce montant correspond au remboursement des frais engendrés par l'achat de pellets utiles au chauffage installé à la Grande salle, lequel distribue également l'Auberge et la Maison Pasche. Ce remboursement est à mettre en regard de la dépense au compte 355.3120.01 d'une valeur de CHF 22'650.75. Il est à noter que le remboursement reçu la gérance concerne ici la période 07.2021 à 06.2022, ce qui explique une différence avec les dépenses effectives.*

### 357 Bâtiment administratif

#### 357.3903.00 Imputations internes eau, énergies, combustibles

- au compte 2023	CHF	18'401.11
- au budget 2023 adopté	CHF	6'500.00
- augmentation	CHF	11'901.11

*Cette augmentation s'explique par une modification de la clé de répartition concernant les frais de chauffage entre les entités concernées. Il s'agit d'une opération non monétaire qui ne touche que la comptabilité.*

### 358 Salles et terrain sports

#### 358.3903.00 Imputations internes eau, énergies, combustibles

- au compte 2023	CHF	17'717.29
- au budget 2023 adopté	CHF	6'200.00
- augmentation	CHF	11'517.29

*Cette augmentation s'explique par une modification de la clé de répartition concernant les frais de chauffage entre les entités concernées. Il s'agit d'une opération non monétaire qui ne touche que la comptabilité.*

### 420 Service de l'urbanisme

#### 420.3189.05 Travaux exec. par des tiers (remplacement)

- au compte 2023	CHF	5'029.50
- au budget 2023 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	5'029.50

*Ce montant concerne des frais engendrés par la délégation du contrôle de certains chantiers, lesquels n'ont pas été prévus au budget.*

### 432 Véhicules

#### 432.3313.00 Amortissement du mobilier, des machines et des véhicules

- au compte 2023	CHF	23'000.00
- au budget 2023 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	23'000.00

*Ce montant concerne la tranche d'amortissement liée au préavis n°05/2022 qui a été bouclé durant l'exercice 2023 et qui ne figurait pas au budget 2023. Le montant sera porté au budget 2025.*

#### 432.4390.00 Autres recettes

- au compte 2023	CHF	33'826.35
- au budget 2023 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	33'826.35

*Ce montant concerne des produits sur cession d'actif (CHF 30'000.-), liés à la valeur de reprise de notre ancien véhicule Aebi, puis par un remboursement pour la part de l'assurance flotte payée pour des véhicules du SDIS (CHF 3'826.35). Ces véhicules ayant été repris en cours d'année 2023 par l'association, il s'agit ici de la prime courue avant transfert.*

**450 ordures ménagères et déchets****450.3188.01 Ramassage papier**

- au compte 2023	CHF	69'646.39
- au budget 2023 adopté	CHF	47'000.00
- augmentation	CHF	22'646.39

*Cette hausse s'explique par le fait que, en cours d'année 2023, le service de ramassage des ordures en général a été repris par notre ancien prestataire. Le budget 2023 a été établi sur la base des conditions financières plus avantageuses que proposait l'entreprise retenue à l'issue du marché public mené sur ce sujet, mais avec qui nous ne travaillons plus.*

**450.4354.05 Récupération papier**

- au compte 2023	CHF	463.55
- au budget 2023 adopté	CHF	23'000.00
- diminution	CHF	22'536.45

*Cette diminution s'explique par la fluctuation de la valeur de reprise du papier sur le marché. De ce fait, l'estimation budgétaire est un exercice délicat et traduit ici une surévaluation.*

**470 Cours d'eau, rives****470.3147.00 Entretien des cours d'eau et ouvrages**

- au compte 2023	CHF	6'361.75
- au budget 2023 adopté	CHF	1'500.00
- augmentation	CHF	4'861.75

*Cette augmentation concerne des travaux de curage liés au Flonzel qui devaient impérativement être réalisés, ainsi que des travaux d'entretien facturés par la ville de Pully.*

**510 enseignement primaire****510.3662.00 Frais de transports**

- au compte 2023	CHF	109'317.85
- au budget 2023 adopté	CHF	93'900.00
- augmentation	CHF	15'417.85

*Cette hausse s'explique par une sous évaluation du budget 2023 concernant les frais de transports scolaires.*

**511 Unité d'accueil pour écoliers (UAPE)****511.3011.00 Traitements**

- au compte 2023	CHF	702'928.65
- au budget 2023 adopté	CHF	604'800.00
- augmentation	CHF	98'128.65

*Cette augmentation s'explique d'abord par l'augmentation des effectifs comparativement au budget (7.48 ETP prévus au budget pour 7.70 ETP effectifs au 31.12.2023). Il s'agit ensuite de revalorisations salariales pour plusieurs collaborateurs-rice-s en cours d'année, et conformément au barème FSAE (Fédération vaudoise des structures d'accueil de l'enfance). Finalement, et dans une moindre mesure, il s'agit de rémunérations d'heures supplémentaires effectuées par du personnel encadrant.*

**511.3111.00 Achat de mobilier, machines, matériel et équipements**

- au compte 2023	CHF	3'499.50
- au budget 2023 adopté	CHF	850.00
- augmentation	CHF	2'649.50

*Cette hausse s'explique par des frais pour acquérir du mobilier pour l'UAPE, et notamment pour l'aménagement nécessaire de l'espace d'accueil créé pour les 5-6 P.*

**511.4655.12 Correctif subv. FAJE années précédente - UAPE**

- au compte 2023	CHF	35'549.00
- au budget 2023 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	35'549.00

*Ce montant correspond au reliquat en notre faveur de subventions issues de la FAJE (Fondation pour l'accueil de jour des enfants) pour l'exercice 2022. Les subventions versées par la FAJE se font en cours d'année sur la base d'un budget, puis sont corrigées par un décompte l'année suivante.*

**511.4655.12 FAJE - Subv. Rabais exceptionnel**

- au compte 2023	CHF	19'522.75
- au budget 2023 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	19'522.75

*Ce montant concerne le remboursement par la FAJE de l'opération ayant conduit au rabais de 20% offert à tous les parents sur la facture d'accueil du mois de novembre. Cette opération est intégralement financée par la FAJE.*

**513 Centre aéré****513.3901.00 Imputations internes frais de personnel**

- au compte 2023	CHF	12'166.00
- au budget 2023 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	12'166.00

*Ce montant concerne les frais de personnel imputables à l'exploitation du centre aéré ouvert en été. Ils ont été portés en diminution du service 110 Administration.*

## 560 service médical et dentaire

### 560.3011.00 Traitement

- au compte 2023	CHF	3'059.45
- au budget 2023 adopté	CHF	8'000.00
- Diminution	CHF	4'940.55

*Cette diminution s'explique par des frais d'honoraires liés au médecin scolaire plus faibles que ceux portés au budget.*

## 710 Service social

### 710.3655.01 Participation accueil de jour (AMF)

- au compte 2023	CHF	36'252.70
- au budget 2023 adopté	CHF	63'100.00
- diminution	CHF	26'847.30

*Cette diminution s'explique par des frais de fonctionnement liés au réseau des accueillant-e-s en milieu familial moins élevés que prévus sur l'année 2023. En fonction du nombre d'accueillant-e-s, ces frais sont facturés aux communes concernées par le réseau PPBL.*

## 711.1 Nursery-garderie

### 711.1.3011.02 Traitements du personnel divers

- au compte 2023	CHF	168'605.10
- au budget 2023 adopté	CHF	104'500.00
- augmentation	CHF	64'105.10

*Cette augmentation concerne des frais de personnel intervenus en remplacement d'autres employés. Sont à déduire de ce montant les indemnités reçues des assurances dans le poste 711.1.4361.00 (CHF 87'419.75).*

### 711.1.3110.00 Achats de mobilier, machines, matériel

- au compte 2023	CHF	12'920.33
- au budget 2023 adopté	CHF	3'000.00
- augmentation	CHF	9'920.33

*Cette hausse s'explique par des dépenses nécessaires en lien avec du mobilier qui devenait vétuste ou non fonctionnel, lequel n'était pas prévu au budget. Avant que ce dernier ne représente un quelconque risque, il a été choisi de le remplacer (valeur CHF 11'681.45).*

### 711.1.3124.00 Frais de chauffage

- au compte 2023	CHF	0.00
- au budget 2023 adopté	CHF	8'600.00
- diminution	CHF	8'600.00

*Cette diminution concerne les frais de chauffage de l'année. Le montant de ce dernier n'était simplement pas encore disponible lors du bouclage des comptes.*

**711.1.3520.00 Participation à des charges d'autres communes**

- au compte 2023	CHF	7'803.00
- au budget 2023 adopté	CHF	300.00
- augmentation	CHF	7'503.00

*Ce dépassement concerne des frais d'accueil liés aux enfants habitant Belmont, mais qui sont accueillis dans des structures d'autres communes. Le budget se basant sur des moyennes, il demeure difficile à estimer en regard de la consommation effective. Ce dernier a été revu à la hausse dans le budget 2024 déjà.*

**711.1.4331.01 Participation des parents**

- au compte 2023	CHF	822'271.50
- au budget 2023 adopté	CHF	696'300.00
- augmentation	CHF	125'971.50

*Cette augmentation s'explique par une approche budgétaire en dessous de la réalité des comptes. Pour mémoire, le budget repose sur une approche par moyenne des années 2019 et 2021.*

**711.1.4655.00 Participations et subventions de tiers**

- au compte 2023	CHF	40'532.90
- au budget 2023 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	40'532.90

*Ce montant concerne la tranche de subvention de la FAJE concernant le mois de novembre 2023, qui est à mettre en regard de la diminution du compte 711.1.4655.03 (CHF 33'138.10). Il s'agit d'une erreur d'imputation.*

**720 Prévoyance sociale**
**720.3515.02 Part. complémentaire charges cantonales prévoyance**

- au compte 2023	CHF	1'407.40
- au budget 2023 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	1'407.40

*Ce montant correspond au paiement du solde de la péréquation indirecte 2022. Ce montant a été prélevé au fonds péréquation par une opération du même montant.*

**720.4809.01 Prélèvement fds réserve péréquation**

- au compte 2023	CHF	1'407.40
- au budget 2023 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	1'407.40

*En complément de la remarque au poste 720.3515.02, ce montant concerne le prélèvement au fonds du supplément 2022 de la péréquation.*

## 811 Service des eaux

### 811.3120.00 Achats électricité - eau

- au compte 2023	CHF	8'887.35
- au budget 2023 adopté	CHF	111'000.00
- diminution	CHF	102'112.65

*A la fin 2022 face au risque de réduction en approvisionnement électrique, les autorités ont demandé de faire des économies. La Municipalité a décidé de ne plus travailler par pompage depuis la station de la Mouette mais par gravité depuis le réservoir de la Métraude pour alimenter le réseau d'eau potable. Cette manière de faire s'est poursuivie en 2023 d'où une importante économie de consommation électrique.*

### 811.3189.01 Travaux exécutés par des tiers - SIGIP

- au compte 2023	CHF	0.00
- au budget 2023 adopté	CHF	10'000.00
- diminution	CHF	10'000.00

*Factures SIGIP reçues selon séance partenariat Pully Belmont, facturation cadastre selon détail ci-joint, surpris qu'il n'y a pas de frais imputé sur ce compte, à vérifier. Le montant affecté à cette prestation a été inclus, par erreur, dans le 3189.00.*

### 811.3189.02 Gestion administrative du comptage

- au compte 2023	CHF	0.00
- au budget 2023 adopté	CHF	2'080.00
- diminution	CHF	2'080.00

*Dans le budget, 8% du compte 820.3189.02 sont attribués à ce compte. Cette opération n'a pas été réalisée. Le compte 820.3189.02 est en dépassement pour cette raison.*

### 811.3312.02 Amortissement réseau et réservoir

- au compte 2023	CHF	120'112.92
- au budget 2023 adopté	CHF	212'400.00
- diminution	CHF	92'287.08

*Cette diminution s'explique par la refonte de notre système d'amortissement par un module dédié dans le logiciel ABACUS, lequel a été automatisé. Ce travail de refonte a mis en lumière des amortissements extraordinaires consentis par le passé qui n'avaient pas été diminués de la valeur de certains actifs. Après prise en compte de ces montants, le solde à amortir se trouve alors diminué.*

### 811.4273.01 Location compteurs d'eau et épuration

- au compte 2023	CHF	386'221.83
- au budget 2023 adopté	CHF	454'100.00
- diminution	CHF	67'878.17

*Cette diminution s'explique par une surestimation au budget.*

**811.4351.01 Ventes d'eau, d'énergie, de combustible aux abonnés**

- au compte 2023	CHF	600'416.06
- au budget 2023 adopté	CHF	696'500.00
- diminution	CHF	96'083.94

*Cette diminution s'explique par une surestimation au budget.*

**820 Service électrique**
**820.3123.01 Taxes cantonales et fédérales sur l'électricité**

- au compte 2023	CHF	433'134.44
- au budget 2023 adopté	CHF	361'000.00
- augmentation	CHF	72'134.44

*Le Conseil fédéral a adopté l'ordonnance sur l'instauration d'une réserve hydroélectrique. Cette réserve sert à renforcer l'approvisionnement énergétique de la Suisse en prévision de la phase critique vers la fin de l'hiver. Les coûts sont supportés par tous les consommateurs finaux via la rémunération pour l'utilisation du réseau. La rémunération est de 1.2 ct/kWh.*

**820.3123.03 Pertes réseau**

- au compte 2023	CHF	0.00
- au budget 2023 adopté	CHF	44'000.00
- diminution	CHF	44'000.00

*Ces pertes sont incluses dans la fourniture de l'énergie.*

**820.3123.05 Achat énergie GRD - commune**

- au compte 2023	CHF	1'665'214.99
- au budget 2023 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	1'665'214.99

*Ce poste n'a simplement pas été prévu lors de l'élaboration du budget. Il s'agit de l'énergie qui auparavant était fournie par REC.*

**820.3140.00 Frais d'extension du réseau**

- au compte 2023	CHF	47'672.70
- au budget 2023 adopté	CHF	187'000.00
- diminution	CHF	139'327.30

*Cette diminution s'explique par le fait que plusieurs prestations de services n'ont pas fait l'objet d'une facturation avant la clôture de l'exercice 2023 (valeur environ CHF 70'000.-). Dans la mesure où leur valeur n'était pas connue avant le bouclage, aucun transitoire n'a été porté dans les comptes.*

**820.3189.00 Travaux exécutés par des tiers**

- au compte 2023	CHF	3'747.05
- au budget 2023 adopté	CHF	63'640.00
- diminution	CHF	59'892.95

*De manière analogue au compte 820.3140.00, cette diminution s'explique par la non facturation de plusieurs prestations réalisées en 2023 par le prestataire concerné.*

**820.3189.01 Travaux exécutés par des tiers - SIGIP**

- au compte 2023	CHF	0.00
- au budget 2023 adopté	CHF	10'000.00
- diminution	CHF	10'000.00

*Le montant affecté à cette prestation a été inclus, par erreur, dans le 3189.00.*

**820.3312.02 Amortissement réseau et réservoir**

- au compte 2023	CHF	22'168.00
- au budget 2023 adopté	CHF	53'000.00
- diminution	CHF	30'832.00

*Cette diminution s'explique par la refonte de notre système d'amortissement par un module dédié dans le logiciel ABACUS, lequel a été automatisé. Ce travail de refonte a mis en lumière des amortissements extraordinaires consentis par le passé qui n'avaient pas été diminués de la valeur de certains actifs. Après prise en compte de ces montants, le solde à amortir se trouve alors diminué.*

**820.3527.02 Gestion déléguée R.E.**

- au compte 2023	CHF	146'405.60
- au budget 2023 adopté	CHF	44'000.00
- augmentation	CHF	102'405.60

*Depuis que nous achetons l'énergie, cette gestion a fait l'objet d'une nouvelle convention avec Romande Energie. Cette prestation était moindre car assumée par Romande Energie Commerce (REC).*

**820.3657.00 Subvention en faveur de la mobilité / énergie**

- au compte 2023	CHF	15'600.00
- au budget 2023 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	15'600.00

*Ce poste comprend les subventions versées au titre d'encouragement à la mobilité douce. Concrètement, il s'agit d'un montant de CHF 300.- versé aux personnes éligibles qui ont fait l'acquisition d'un vélo électrique dans l'année. Ce montant est entièrement compensé par un prélèvement au fonds "énergies renouvelables" par le poste 820.4809.05.*

**820.4273.02 Location compteurs électriques**

- au compte 2023	CHF	242'184.17
- au budget 2023 adopté	CHF	303'000.00
- diminution	CHF	60'815.83

*Cette diminution s'explique par une calculation au budget qui porte sur un nombre de compteurs différent de celui effectivement retenu par la Romande Energie, le cas est en cours d'éclaircissement.*

**820.4351.11 Vente énergie tiers**

- au compte 2023	CHF	1'434'993.33
- au budget 2023 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	1'434'993.33

*Cette augmentation est à mettre en relation avec le compte 820.3123.05.*